

## ORGANISER LES OBSÈQUES

Lorsque survient le décès d'un proche, la famille est affectée et se trouve démunie face aux choix qu'elle doit prendre et aux nombreuses démarches à effectuer.



### Si le décès survient au domicile

- Appeler un médecin qui constatera le décès (tout médecin est habilité pour établir un certificat de décès)
- La déclaration doit être faite dans les 24 heures ouvrables de la Mairie du lieu de décès au service de l'Etat-Civil.

Nous nous occupons de faire ces démarches, à votre place, munies du livret de famille du défunt ou de sa pièce d'identité, ainsi que de la mise à jour du livret de famille, l'obtention des actes de décès et des papiers nécessaires en vue de l'inhumation, la crémation ou du transport.

Vient alors le moment de faire le choix de laisser reposer le défunt au domicile avec des soins d'embaumement, ou bien de nous demander de le transporter dans une chambre funéraire, en attendant le jour des obsèques.



Salle d'attente à la chambre funéraire de Saint-Maur-des-Fossés (val de Marne)

### Si le décès survient dans un hôpital de l'Assistance publique

Le certificat de constatation de décès est déposé directement à la Mairie, nous nous chargeons ensuite de faire mettre à jour le livret de famille, de récupérer les actes de décès ainsi que de tous les papiers nécessaires au bon déroulement des obsèques.

Le défunt peut rester jusqu'au jour des obsèques dans la chambre mortuaire de l'hôpital.

ou

nous demander de le transporter à son domicile ou la résidence de sa famille ou dans une chambre funéraire (délai maximum 48 heures après le décès).

**Si le de décès survient dans une maison de retraite, une clinique ou un hôpital privé**

Ces établissements n'ont pas tous l'obligation de posséder une chambre mortuaire, dans ce cas, la personne qui a qualité pour pourvoir aux obsèques doit nous appeler pour faire transporter le défunt dans une chambre funéraire ou un retour au domicile.

**Si le décès survient sur la voie publique**

En fonction des circonstances du décès, la police ou la gendarmerie peut décider d'ouvrir une enquête, le défunt est alors transporté dans un Institut Médico-légal, l'autorisation d'inhumer ou de crématiser sera alors donnée par le Procureur.

**Rapatriement à l'Étranger**

Nous nous chargeons d'effectuer toutes les démarches nécessaires selon la réglementation en vigueur.



## Inhumation

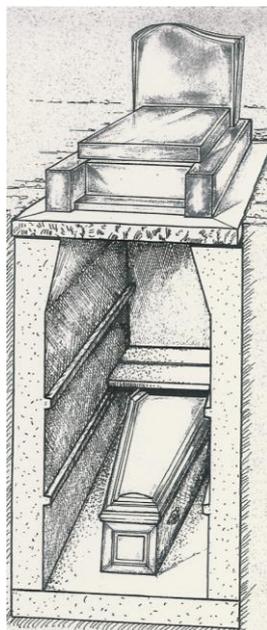
Faire ce choix est une décision difficile en l'absence de dernières volontés du défunt, c'est votre intime conviction et celles des autres membres de la famille qui vous guideront. Les pompes funèbres LAMOTTE sont également, à vos côtés, pour vous aider au mieux des convictions de chacun et de votre budget.



### Le caveau

Un caveau est une construction souterraine plus ou moins profonde suivant le nombre de cases désirées. Il peut-être en béton coulé ou bien monté avec des cases bétonnées préfabriquées.

#### Caveau de deux cases avec la semelle surmontée du monument



Les avantages d'un caveau sont nombreux :

1. le caveau permet de réunir tous les membres d'une même famille,
2. les cercueils n'ont jamais contact avec la terre, en conséquence une meilleur conservation des cercueils,
3. vous avez la certitude de conserver la sépulture dans le temps sans risque d'effondrement, ni de remise à niveau.

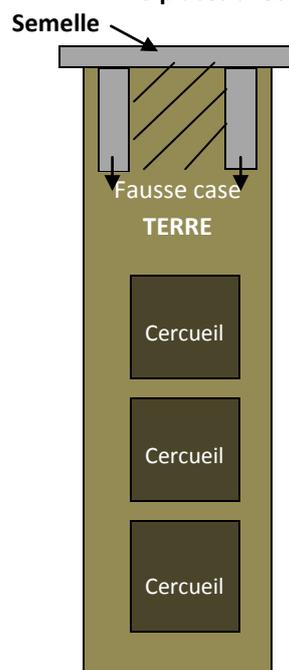
### La pleine terre

C'est une inhumation où le cercueil repose directement dans la terre. Son nombre est limité à 3 personnes soit deux mètres cinquante de profondeur. Les cercueils sont en contact permanent avec la terre. Il faut savoir que le meilleur des cercueils ne peut résister longtemps à l'humidité du sous-sol et au poids de la terre.

**Un mètre cube pèse environ 1,7 tonnes.**

#### Coupe d'une pleine terre

3 places avec fausse case et semelle



Les nombreux inconvénients d'une inhumation dans la terre

1. Les cercueils sont en contact permanent avec la terre.
2. Tout le poids de celle-ci pèse sur chaque cercueil.
3. La dégradation rapide du ou des cercueils. Hauteur du sol au dernier cercueil 2,50 mètres

D'autre part, afin de parer aux risques d'effondrement des sépultures, la plupart des communes exigent la construction d'une fausse case. Elle peut l'être au moment d'un renouvellement au cas où la sépulture aurait besoin d'une remise à niveau, ou à la prochaine inhumation.

Une fausse case consiste à une construction bétonnée et souterraine sur 50 cm de hauteur sur le pourtour supérieur de la sépulture. C'est sur celle-ci que reposent la semelle et le monument ce qui renforce l'assise.

Nous en préconisons la construction même si elle n'est pas obligatoire dans la commune où se situe la sépulture.

## La crémation

Beaucoup pense que le coût des obsèques pour une crémation est moindre, il n'en est rien étant donné que les prestations et services sont les mêmes que pour une inhumation. Il faut un cercueil et en plus une urne et la taxe de crémation qui est d'un coût élevé et en constante augmentation.



*Une des salles de cérémonie au crématorium de CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne)*

## Le devenir des cendres

### Que faire des cendres ?

Depuis 2008, la loi interdit de conserver les cendres chez soi ou de les diviser. Elles peuvent être soit conservées ou dispersées dans un emplacement dédié à cet effet, soit dispersées en pleine nature.

### Conserver les cendres

Elles peuvent être inhumées dans une sépulture familiale (pleine terre ou caveau même si la concession est complète) ou scellées sur le monument ou inhumées dans une case de columbarium ou caverne.



Columbarium du cimetière de Condé à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (Val de Marne)



## Disperser les cendres

Ce choix doit être mûrement réfléchi, avant de prendre cette lourde décision, le crématorium peut garder les cendres 3 mois sans frais, ou plus. Une fois la dispersion effectuée, il n'y a plus de retour possible et de nombreuses familles regrettent cet acte faute de lieu de recueillement.

Jardin du souvenir (cimetière de Condé à SAINT-MAUR-DES-

Les familles étant dispersées dans le monde, il est important de laisser un lieu de recueillement pour les générations futures (petits-enfants ou arrière-petits-enfants).

### **Elles peuvent être dispersées en mer**

Deux départs LE HAVRE ou BREST

Jehan Ango

(19 m x 6 m capacité maximum 96 passagers dont 30 places abritées et chauffées, un sanitaire) à droite

Ville du Havre II

(23,20 m x 6,5 m, capacité maximum 145 personnes dont 60 places abritées et chauffées, deux sanitaires, accès PMR)



### **En forêt**

### **En pleine nature**



à l'exception de la voix publique. Dans ce cas, une déclaration est à effectuer auprès de la Mairie du lieu de naissance du défunt.

## LA SÉPULTURE

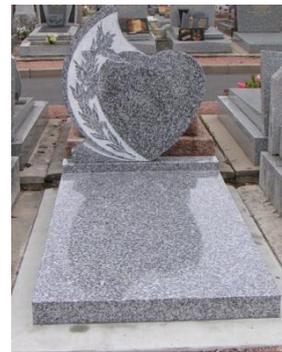
La sépulture est le lieu où reposent le ou les êtres chers d'une famille. C'est un lieu de recueillement et le trait d'union entre les vivants et les êtres disparus. C'est aussi un lieu où reposent les urnes dans un columbarium, ou un caveau.



C'est un emplacement dans le cimetière d'une superficie de 2 mètres carré, ou plus, loué pour un certain nombre d'années, renouvelable autant de fois que la famille le souhaite ou bien acheté à la commune. C'est la dernière demeure des défunts et les familles attachent beaucoup d'importance à respecter les goûts du défunt.

**Les Pompes Funèbres LAMOTTE et Fils sont là pour vous conseiller tant sur le choix du granit que sur la forme du monument, suivant votre budget.**

Le monument est la partie visible de la sépulture. Il repose sur une semelle (entourage posé sur le caveau ou sur la fausse case), il peut-être une simple dalle ou plusieurs pièces plus élaborées et même personnalisées avec ou sans décor.



Le monument funéraire est érigé en l'honneur du défunt, en sa mémoire.



Il permet le recueillement, on peut l'agrémenter :

- de la photo du défunt en porcelaine ou gravée sur le monument,
- de plaques qui peuvent être personnalisées et rappeler un moment heureux,
- de compositions florales,
- de gravure.

Toutes ces choses sont autant de rituels qui permettent de supporter l'absence et faire son travail de deuil.

## GRAVURE

Nous nous chargeons également de la gravure, du rechapissage (redorure des gravures existantes) de la réfection des joints, etc...



La gravure

Lettre antique

La gravure



lettre anglaise